

Le guide de la Transition



WALLONIE
#DEMAIN



ÉDITORIAL

En juillet 2017, la Transition Ecologique est devenue une compétence à part entière. Sous mon impulsion, le Plan Wallonie#Demain a immédiatement été élaboré. Mon ambition était claire et reste identique aujourd'hui : amplifier le processus de transition écologique sur notre territoire.

Avec des associations environnementales, le Service Public de Wallonie et des experts de la société civile, j'ai précisé mon intention de faciliter le passage d'un système économique produisant trop d'externalités négatives vers un système plus durable, plus respectueux de la planète et de ses habitants.

Il s'agit d'une opportunité pour notre région ! La transition écologique amène le développement de nouveaux projets dans tous les domaines d'action. Chaque citoyen, entreprise, organisme public, structure éducative, collectif est invité à participer à cette transition.

NOUS AVONS TOUS UNE CARTE À JOUER !

Le Plan de Transition Ecologique «Wallonie#Demain» regroupe une série de mesures concrètes en faveur du développement harmonieux et durable de notre région. Toutes les actions sont à découvrir dans ce guide.

Grâce aux rencontres citoyennes, aux visites de terrain, aux appels à projets et au soutien apporté aux initiatives locales ou supra-locales, j'ai vu émerger des remises en question, de nouvelles pratiques, de l'innovation sociale et l'implication d'un nombre croissant d'acteurs. Je crois, plus que jamais, en la Wallonie de demain.

NOTRE TERRITOIRE A TOUTES LES RESSOURCES UTILES POUR CHANGER DE PARADIGME.

Au-delà du travail effectué au niveau régional, les initiatives se multiplient dans les communes. C'est une dynamique essentielle ! En effet, chaque territoire a ses spécificités, son histoire, ses forces, ses faiblesses mais aussi une manière de fonctionner qui lui est propre. Toutefois je suis plus que jamais convaincu que les



initiatives des uns peuvent en inspirer d'autres. En conséquence, vous trouverez dans ce guide des explications à propos de quelques mesures-phares du Plan de Transition Ecologique « Wallonie#Demain » mais aussi des projets concrets et inspirants qui y sont liés. C'est sans doute l'occasion de découvrir ce qui se fait, ci et là, en Wallonie. L'occasion d'échanger avec ceux qui ont tiré les enseignements utiles de leurs essais. J'ose croire que ce partage d'expériences permettra à tous de participer pleinement à la transition de notre territoire.

Sur ce point, je me réfère souvent à Pierre Rabhi et plus particulièrement à un extrait de « La part du colibri » :

« Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux, terrifiés et atterrés, observaient, impuissants, le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour les jeter au feu. Au bout d'un moment, le tatou, agacé par ses agissements dérisoires, lui dit :

- Colibri ! Tu n'es pas fou ? Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ?

- Qu'importe, répondit le colibri, je fais ma part. »

Puisqu'une autre Wallonie est en marche et que nous devons tous en être le moteur, osons réinventer nos habitudes, nos modes de vie, d'action et de consommation.

Ensemble, faisons de Wallonie#Demain plus qu'un slogan, un ensemble d'actions concrètes, une vitrine en faveur d'une Wallonie plus durable.

Demain a de l'avenir, et c'est aussi grâce à vous.

Le Ministre wallon de la Transition Ecologique



TABLE DES MATIÈRES

1. SOUTENIR LES COMMUNES POUR UNE RÉDUCTION DRASTIQUE DES DÉCHETS

1.1. LA LABÉLISATION DE COMMUNES « ZÉRO DÉCHETS »	5
1.2. INSTALLATION DE COMPOSTS COLLECTIFS	7
1.3. LE GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS	9

2. INITIER UNE CONSOMMATION LOCALE, RESPONSABLE ET ÉTHIQUE

2.1. ENCOURAGER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À TRAVERS LE DÉVELOPPEMENT DE REPAIR CAFÉS	11
2.2. UNE STRATÉGIE ALIMENTAIRE WALLONNE PARTICIPATIVE « MANGER DEMAIN »	12
2.3. METTRE FIN DE MANIÈRE PROGRESSIVE À L'ÉLEVAGE DE POULES EN BATTERIE	16
2.4. ENCOURAGER L'INSTALLATION DE SYSTÈMES D'ÉPURATION INDIVIDUELLE	18

3. LE RESPECT DE L'ENVIRONNE- MENT AU CŒUR DE TOUTES LES DÉMARCHES COMMUNALES

4. FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

3.1. ACCÉLÉRER LE PROCESSUS D'UNE WALLONIE SANS PESTICIDES	20
3.2. FORMER TOUS LES AGENTS CONSTATATEURS DE MANIÈRE CONTINUE	23

5. AMÉNAGER HARMONIEUSE- MENT DES ESPACES PUBLICS DURABLES AU SEIN DES COMMUNES

4.1. LE COVOITURAGE	26
4.2. UNE CENTRALE RÉGIONALE DE MOBILITÉ	28
4.3. LES ZONES « BASSES ÉMISSIONS »	32



1. SOUTENIR LES COMMUNES POUR UNE RÉDUCTION DRASTIQUE DES DÉCHETS

1.1. LA LABÉLISATION DE COMMUNES « ZÉRO DÉCHETS »

En avril 2017, la Wallonie désignait les 10 premières « Communes Zéro Déchet ». L'appel a été renouvelé en 2018, ajoutant 10 communes supplémentaires à ce réseau.

Ecaussinnes, Namur, Waremme, Comines, Ottignies-LLN, Thuin, Gesves, La Hulpe, Courcelles, Philippeville, Dour, Sainte-Ode, Ath, Héron, Quiévrain, Pont-à-Celles, Braives, Attert, Liège, Rixensart.

L'objectif des « Communes Zéro déchets » ?
Passer sous le seuil des 100 kg de déchets ménagers et assimilés, par an et par habitant, à l'horizon 2025.

Pour y parvenir, les communes lauréates ont bénéficié d'un accompagnement de l'ASBL « Espace Environnement ». Le travail s'est déroulé

en plusieurs étapes : au-delà de la rédaction du diagnostic et du plan d'actions, l'ASBL a co-construit des événements pour des publics très divers, animé chaque moment fort et évalué les différentes démarches « zéro déchet ».

DES PROJETS INSPIRANTS

- Un marché de Noël zéro déchet à Thuin
- La distribution de sacs à pain réutilisables en tissu à Braives
- La création d'un groupe de travail pour soutenir le déploiement d'actions « zéro déchet » dans les entreprises à La Hulpe
- Le lancement d'un « audit déchets » dans les écoles maternelles et primaires de Namur
- La fabrication et l'utilisation de produits alternatifs pour l'entretien des bâtiments à Dour



- La dématérialisation des procédures, pour limiter les consommations de papier, à Sainte-Ode
- L'installation massive d'îlots de tri à Waremme
- Une animation sur la réduction du gaspillage alimentaire sur le marché des producteurs locaux de Courcelles
- Un atelier cuisine et conserverie à Gesves
- 2 écoles se sont engagées dans la démarche zéro déchet et 6 autres entament actuellement le processus
- 10 composts collectifs sont désormais en fonctionnement pour favoriser l'exemplarité des quartiers, des écoles et l'administration communale.

Et bien d'autres !

DES RESULTATS CONCLUANTS

📍 Pont-à-Celles :

- 25 commerçants et 20 maraîchers ont distribué 1800 sacs réutilisables à leurs clients
- 8 restaurateurs ont participé à l'action « lunch box » pour lutter contre le gaspillage alimentaire



📍 Thuin :

- 7 médecins généralistes se sont engagés dans une campagne de promotion de l'eau du robinet en tant qu'eau de boisson
- 1 magasin en vrac a ouvert (initiative encouragée par la dynamique communale mise en place dans le cadre de l'opération « Commune Zéro déchet »)

📍 Namur :

220 agents (personnel d'entretien principalement) ont été formés au tri des déchets et à la fabrication de produits d'entretien écologiques.

Défi « familles zéro déchet » dans diverses communes wallonnes :

Dans les communes de Sainte-Ode, Pont-à-Celles, Gesves et Waremme, une centaine de familles se sont impliquées dans un défi « zéro déchet ». Dans un premier temps, un plan d'actions a été élaboré avec ces familles afin qu'il soit adapté à leur mode de vie et à leurs ambitions.

Après plusieurs mois de mise en pratique, les déchets produits par les familles ont été pesés. Les résultats parlent d'eux-mêmes : on constate en moyenne une diminution de 40 % des ordures ménagères brutes chez les familles participantes, soit l'équivalent de 58kg de déchets en moins par an et par habitant.

ET DANS VOTRE COMMUNE ?

Certaines communes n'ayant pas été sélectionnées par la Wallonie ont aussi pris des initiatives en ce sens. Pourquoi pas la vôtre ?

Pour rester informé sur les différentes actions menées par la Wallonie, **rejoignez la communauté « Commune Zéro Déchet » sur Facebook et Twitter.**

CONTACTS UTILES

Pour en savoir plus et construire des projets qui permettront la réduction des déchets ménagers, voici quelques adresses utiles :

- www.zerowastebelgium.org
- www.zerocarabistouille.be
- www.espace-environnement.be

Par ailleurs, deux fois par mois, le site www.walloniedemain.be publie un conseil zéro déchet. Une page est tout particulièrement dédiée aux Communes zéro déchet.

Le site web de votre intercommunale de gestion des déchets regorge aussi d'informations en la matière.

1.2. INSTALLATION DE COMPOSTS COLLECTIFS

La mise en place de composts collectifs participe à la dynamique de réduction des déchets initiée dans le cadre du Plan Wallon des Déchets-Ressources. A travers ces actions, il s'agit de **proposer des solutions ancrées localement pour la valorisation des déchets organiques ménagers.**

Depuis 2017, plus de 200 sites de compostage ont été créés en Wallonie. Parmi les unités de traitement des déchets ménagers créées, une centaine l'ont été par des écoles, une quinzaine par des associations et plus de 80 par des communes et CPAS.

Si tous les citoyens compostaient eux-mêmes leurs déchets organiques, cela pourrait diminuer de 30% le poids des déchets ménagers à traiter en Wallonie !



DES PROJETS INSPIRANTS

L'appel à projets initié par la Wallonie avait pour but de fédérer des citoyens ou de mobiliser des organismes publics afin que ceux-ci prennent conscience des possibilités de valorisation des déchets organiques ménagers - le compostage de quartier, le vermicompostage, l'éco-digestion ou encore la déshydratation.

Par ailleurs, des initiatives plus ponctuelles sont lancées un peu partout sur le territoire wallon. Elles peuvent sans aucun doute vous inspirer !

- Les administrations communales d'Ans, Ath, Dour, Eupen, Fléron, Gesves, Juprelle, Tournai, et Verviers ont largement répondu à l'appel à projets en favorisant l'installation de nombreux sites de compostages collectifs sur leur territoire.
- L'intercommunale IPALLE dispense régulièrement et gratuitement des séances d'information sur le compostage à domicile. Les participants y ont aussi l'occasion d'acquiescer un système à composter à prix réduit.
- Dans la région de Mons-Borinage-Centre, Hygea propose aussi gratuitement différentes formations pratiques au compostage à domicile.
- Le BEP, INTRADEL et TIBI ont réalisé un guide pour réussir son compost.

- Les conseillers en environnement de l'AIVE ont suivi la formation de maîtres-composteurs dispensée par le comité Jean Pain.
- INBW gère 2 plates-formes de compostage de déchets verts et propose une brochure sur le compostage



ET DANS VOTRE COMMUNE ?

Si le nombre de sites de compostage se multiplie, chaque niveau de pouvoir a une carte à jouer concernant la sensibilisation et l'utilisation réelle de ces sites.

Ainsi, outre le fait de mettre en place de nouveaux espaces de compostage dans vos quartiers, villages ou écoles, il faudra sans doute travailler sur leur visibilité et la promotion de ces derniers.

L'objectif est désormais de **promouvoir les initiatives existantes afin qu'elles puissent essaimer encore en Wallonie !**

CONTACTS UTILES

Pour en savoir plus sur le compostage :

- http://environnement.wallonie.be/publi/education/guide_compostage.pdf
- Les guides composteurs vous invitent également à consulter leur site internet www.lesguidescomposteurs.be
- <https://www.wormsasbl.org/>

1.3. LE GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS

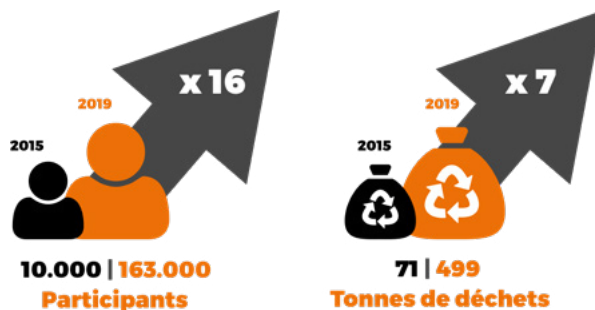
Depuis sa création, il y a 5 ans, le Grand Nettoyage de Printemps a pris de plus-en-plus d'ampleur.

Cette opération de sensibilisation citoyenne à la propreté publique rassemble des citoyens, des écoles, des mouvements de jeunesse, organismes publics, etc. Ensemble, ils parcourent nos rues, nos espaces verts, sentiers, lieux publics ou pistes cyclables afin de ramasser les déchets sauvages pour, finalement, rendre ces environnements plus propres.

DES RESULTATS CONCLUANTS

En 2019, plus de 160.000 wallons ont participé au Grand Nettoyage de Printemps.

Depuis le lancement de cette opération, ce sont plus de 1.244 tonnes de déchets sauvages qui ont été ramassées !





De manière générale, certains participants ont décidé de ne pas limiter leur action aux trois jours officiels du Grand Nettoyage de Printemps. Ils se réunissent encore, bien souvent par quartier, pour renouveler l'opération spontanément.

Certaines écoles organisent également des ramassages similaires tout au long de l'année. Elles poursuivent ainsi le travail de sensibilisation.



ET DANS VOTRE COMMUNE ?

Vous souhaitez développer une action similaire dans votre commune ? Le site internet www.walloniepluspropre.be propose des onglets spécifiques pour les communes, les citoyens, les écoles, les entreprises, etc. qui voudraient s'investir davantage en faveur de la propreté publique.

Plusieurs types d'engagements et des outils concrets vous sont proposés comme la géolocalisation des poubelles publiques, le développement de poubelles connectées ou tout simplement du matériel. De nombreux soutiens sont également proposés, via des appels à projets réguliers de « Wallonie Plus Propre ».

De multiples événements peuvent également être organisés en parallèle au ramassage des déchets sauvages. Les ploggings sont par exemple très tendance.



2. INITIER UNE CONSOMMATION LOCALE, RESPONSABLE ET ÉTHIQUE

2.1. ENCOURAGER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À TRAVERS LE DÉVELOPPEMENT DE REPAIR CAFÉS

L'objectif des Repair Cafés, c'est de « réparer ensemble ». Il s'agit, en effet, de mettre à profit les connaissances de uns pour que les objets du quotidien des autres soient utilisés plus longtemps.

Il s'agit donc de sensibiliser les citoyens à la surconsommation tout en créant du lien social entre les participants !

Des outils et du matériel sont mis à disposition des participants au Repair Café afin de procéder à toutes les réparations utiles. Des experts en électricité, couture, menuiserie ou encore en réparation de vélos sont là pour aider et guider les citoyens dans la remise en état d'objets divers. Vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, vaisselle, jouets, etc. beaucoup d'éléments de notre quotidien sont réparables facilement et pourraient ne pas être jetés inutilement !

DES RESULTATS CONCLUANTS

Actuellement, on dénombre 118 Repair Cafés dispersés à travers la Wallonie.

En l'espace d'une seule année, 20.300 objets y ont été réparés. Cela représente environ **128,5 tonnes de déchets évités !**

DES PROJETS INSPIRANTS

Si les bénévoles réparateurs des Repair Cafés disposent déjà d'une expérience pour la réparation de certains objets, ils bénéficient également des formations et workshop organisés par le réseau Repair Together. A travers ces ateliers, ils peuvent se perfectionner et réparer, par la suite, des objets tels que des imprimantes, des machines à café ou des platines vinyles.

Des journées de sensibilisation sont également organisées dans les écoles afin de conscientiser les élèves au rôle de la réparation et de la réutilisation pour la transition vers une société plus économe en ressource.

ET DANS VOTRE COMMUNE ?

Mettre en place un Repair Café, c'est promouvoir une démarche citoyenne en vue de donner une seconde vie aux objets. Il s'agit donc de créer un système d'entraide basé sur la convivialité et la volonté de réduire la surconsommation.





Pour concrétiser un Repair Café, il est nécessaire de rassembler une équipe de citoyens motivés en vue d'assurer l'encadrement des participants. Une fois la dynamique lancée, c'est grâce à l'implication de chacun que le projet pourra perdurer.

CONTACTS UTILES

Vous êtes intéressés de lancer votre commune et les citoyens de celle-ci dans une aventure « Repair Café » ? L'ASBL Repair Together (réseau francophone de Belgique) aide des groupes locaux en Belgique à démarrer leur propre Repair Café

<https://www.repairtogether.be/page/creer-un-repair-cafe>

2.2. UNE STRATÉGIE ALIMENTAIRE WALLONNE PARTICIPATIVE « MANGER DEMAIN »

La stratégie « Manger Demain » résulte d'un processus de co-construction avec les citoyens et acteurs de l'alimentation durable en Wallonie.

Son objectif ? Coordonner et faciliter les initiatives locales et régionales en matière d'alimentation.

Fin novembre 2018, le Gouvernement wallon a approuvé la Stratégie « Manger Demain ». Basée sur une consultation de plus de 1.200 acteurs, porteurs de projets et citoyens, cette stratégie est l'aboutissement des Assises de l'alimentation durable. Il s'agit du résultat d'un processus participatif de plus de deux ans.

La stratégie « Manger Demain » correspond aux leviers d'actions identifiés par les participants lors des Assises. Elle a pour but de coordonner et de faciliter les initiatives locales et régionales en matière d'alimentation. Pour retrouver l'ensemble de la stratégie, vous pouvez consulter le site www.walloniedemain.be

La plupart des mesures identifiées offrent aux communes et aux citoyens la possibilité de s'investir pleinement dans une transition vers un système alimentaire plus durable.

2.2.1. LE GREEN DEAL « CANTINES DURABLES »

Un Green deal est un contrat d'engagement volontaire destiné à promouvoir des bonnes pratiques auprès d'acteurs publics ou privés.



Concrètement, le Green Deal « cantines durables » vise à mobiliser les cantines et cuisines de collectivités de tous les milieux de vie, ainsi que les acteurs en lien avec les cantines, afin d'augmenter le caractère durable des repas qui y sont proposés.

Crèches, écoles, universités, centres de sport et de loisirs, hôpitaux, maisons de repos, entreprises, administrations, etc. **La Wallonie souhaite recueillir l'engagement de plus d'un tiers de la restauration collective d'ici trois ans.**

L'enjeu est de taille. En effet, on estime le nombre de repas chauds servis quotidiennement dans la restauration collective en Wallonie à près de **200.000 repas par jour en moyenne, soit plus de 125 millions de repas par an.**

DES PROJETS INSPIRANTS

A Liège, il est envisagé de créer une légumerie, c'est-à-dire un lieu où les producteurs achemineraient leurs produits frais afin qu'ils y soient pré-transformés et conditionnés en adéquation avec les repas prévus par les cantines des crèches et des écoles de la ville.

ET DANS VOTRE COMMUNE ?

Au-delà des acteurs de la restauration collective, les pouvoirs publics sont invités à se joindre à cette démarche. En effet, de par leur rôle d'accompagnement et de soutien, ils contribuent à mettre en place un cadre favorable pour le développement de ces initiatives. Les instances communales sont donc des acteurs essentiels pour une transition vers un système alimentaire plus durable.





📍 **Un exemple d'engagement à Seraing**

L'athénée Royal Air Pur de Seraing a signé le Green Deal « Cantines Durables ». Dans ce cadre, pour fin 2021, l'école ambitionne que toute la viande et les légumes entrant dans la composition des potages proviennent des mêmes filières. Pour ce faire, l'établissement s'est engagé à instaurer des partenariats avec des producteurs pour leur permettre d'anticiper les volumes des commandes.

Egalement, pour améliorer l'équilibre nutritionnel des enfants de l'enseignement primaire, la ration de légumes sera augmentée (sous la forme de potages offerts lors de la récréation du matin, 2x/semaine).

📍 **Un exemple d'engagement à l'UCL**

Les engagements de l'UCL dans le cadre de sa signature du Green Deal « Cantines Durables » sont aussi ambitieux. Fin 2021, l'université souhaite passer à 80% de produits de saison mais aussi intégrer des produits laitiers et fromages wallons dans ses menus. 100% des poissons seront issus de la pêche MSC-ASC et toutes les sandwicheries proposeront une soupe, un sandwich et des boissons bio. Autre bonne nouvelle : les fruits frais seront intégrés dans les selfs.

L'UCL ambitionne également de garantir l'accessibilité financière aux repas pour tous pour 2021. De quoi démontrer que manger local, sain et de saison n'est pas forcément plus coûteux.



CONTACTS UTILES

Vous retrouverez toutes les informations pratiques sur le Green Deal sur le site <https://www.greendalcantines.be/le-green-deal>



2.2.2. LES COMMISSIONS LOCALES EN ALIMENTATION

Lors des échanges autour de l'élaboration de la stratégie « Manger Demain », la nécessité de mettre en place des structures de gouvernance collaborative rassemblant l'ensemble des acteurs concernés par le thème de l'alimentation est vite sortie du lot. Ainsi, un cadre a été prévu pour la mise en place de Conseils de Politique Alimentaire

Concrètement, un **Collège wallon de l'Alimentation Durable** sera mis en place au niveau régional. Cette instance sera composée de représentants des secteurs de la production, transformation, distribution mais également de la santé, de l'environnement ou encore de l'éducation.



Le CwAD devra évaluer la mise en œuvre de la stratégie « Manger Demain » et proposer des actions pour son opérationnalisation. L'objectif est aussi de mettre en place un lieu d'échanges entre les différents acteurs liés à l'alimentation.

Au niveau local, des **Conseils de politique alimentaire** pourront être créés à l'échelle d'un village, d'une commune ou au niveau supra communal. Ces organes pourront encourager les initiatives locales de réflexion et de mise en œuvre de dynamiques de transition en alimentation durable.

A terme, l'objectif est de mettre en place un véritable réseau wallon grâce auquel les dynamiques, informations, réflexions et innovations seront relayées partout sur le territoire.

DES PROJETS INSPIRANTS

Depuis 2013, la ville de Gand a adopté une stratégie alimentaire, « Gent en garde ». Cette politique ambitieuse autour de l'alimentation durable s'inscrit dans un objectif de réduction de l'empreinte carbone de la ville, pour aboutir à un approvisionnement alimentaire neutre pour le climat à l'horizon 2050.

Parmi les actions menées, on trouve des projets de relocalisation de la production alimentaire ou la mise en place d'une plateforme logistique de récupération des excédents alimentaires.

A l'instar de Bristol ou Toronto, la ville a également mis en place un conseil de politique alimentaire (voedselraad) qui regroupe des membres issus du secteur agricole, du commerce et de la santé. Ledit conseil est chargé de formuler des avis et des recommandations sur le suivi de la stratégie.

ET DANS VOTRE COMMUNE ?

En Wallonie, l'accompagnement à la mise en place des Conseils de Politique Alimentaire sera assuré par un relais local membre de la structure « Manger Demain ». Cette personne sera en charge de la coordination de la dynamique sur un territoire précis. Elle travaillera sur base des propositions formulées au niveau du Conseil wallon de l'Alimentation Durable.

CONTACTS UTILES

Pour plus d'informations, consultez le site des Services Opérationnels du Collège des Producteurs via <http://www.collegedesproducteurs.be/>

Retrouvez l'entièreté du texte de la Stratégie « Manger Demain » via le lien suivant : <https://www.walloniedemain.be/articles/manger-demain-decouvrez-la-strategie-wallonne-en-alimentation-durable/>

2.3. METTRE FIN DE MANIÈRE PROGRESSIVE À L'ÉLEVAGE DE POULES EN BATTERIE

Le mercredi 3 octobre 2018, le Parlement de Wallonie a adopté le Code wallon du Bien-être animal. Parmi les différentes dispositions qui y sont reprises, **l'adoption d'une interdiction progressive de l'élevage de poules en batterie est une avancée majeure en terme de transition vers un système d'élevage plus durable et plus respectueux du bien-être animal.**



Désormais, l'installation ou la mise en service de cages pour l'élevage de poules pondeuses est interdite !

Par ailleurs, les exploitations appliquant encore cette modalité d'élevage devront s'orienter vers d'autres solutions avant 2028 ou cesser cette activité.

L'adoption de cette disposition permet d'inscrire la Wallonie en tant que précurseur en matière de bien-être animal au niveau de l'Union européenne !

DES PROJETS INSPIRANTS

Des éleveurs wallons ont déjà entamé le processus de transition vers des pratiques plus respectueuses du bien-être animal.

Ainsi, l'élevage de poules pondeuses « Coquettes aux près » situé dans la région de Sprimont a mis en place depuis 2018 un système de poulailler mobile. Le principe ? Les poules produisent des œufs en pâturage et sont déplacées toutes les semaines vers une autre prairie. Les avantages d'un tel système sont nombreux, à commencer par le respect du bien-être des animaux ainsi qu'une limitation de la dégradation des sols et de l'apparition de parasites.

ET DANS VOTRE COMMUNE ?

Des initiatives de transition existent peut-être déjà sur votre territoire. En vue de favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les agriculteurs et de les faire essaimer, les communes ont un rôle à jouer !

Lever les freins qui existent au niveau local pour le développement de ces initiatives, soutenir les producteurs en intégrant des clauses spécifiques à l'approvisionnement local, sont autant de leviers à activer en vue de favoriser une transition vers une agriculture plus respectueuse des hommes et des animaux.

CONTACTS UTILES

Pour des informations relatives à la filière avicole en Wallonie, consultez le site <https://filagri.be/aviculture-cuniculture/>

Retrouvez l'entièreté du Code Wallon du Bien-Etre Animal via le site <http://bienetreanimal.wallonie.be/news/adoption-definitive-du-code-du-bien-et-re-animal-1>





2.4. ENCOURAGER L'INSTALLATION DE SYSTÈMES D'ÉPURATION INDIVIDUELLE

Au sein des zones d'assainissement autonome, il est de la responsabilité des habitants d'assurer de manière individuelle l'épuration des eaux usées. Il est cependant primordial que celle-ci soit accompagnée, il en va de la gestion efficiente des eaux usées.

La gestion publique de l'assainissement autonome a pour objectif **d'améliorer la gestion des eaux usées pour atteindre un niveau de protection équivalent de la ressource**, quel que soit le régime d'assainissement auquel l'habitation est soumise.

Afin d'assurer un niveau optimal de protection de la ressource « eau », une prime existe pour l'installation de systèmes d'épuration individuelle en zones prioritaires.

Ces zones dites prioritaires pour l'assainissement autonome concernent notamment les zones de protection de captage, les sites de baignade et les territoires en amont de ceux-ci, certaines zones Natura 2000 ou encore des zones à proximité de cours d'eau dont la qualité n'est pas satisfaisante.

Depuis 2019, les montants ont été revalorisés. Concrètement, dans les zones répondant à des enjeux environnementaux, la prime s'élève à 3.500€ et, en ce qui concerne les zones prioritaires en lien avec des enjeux sanitaires, celle-ci est désormais de 4.500€.

Par ailleurs, la réforme initiée en 2018 prévoit le financement public des principales charges liées au suivi des systèmes d'épuration individuelle, notamment l'entretien et la vidanges des boues, toujours dans un objectif de protection optimale de la qualité de l'eau et de l'environnement.

DES PROJETS INSPIRANTS

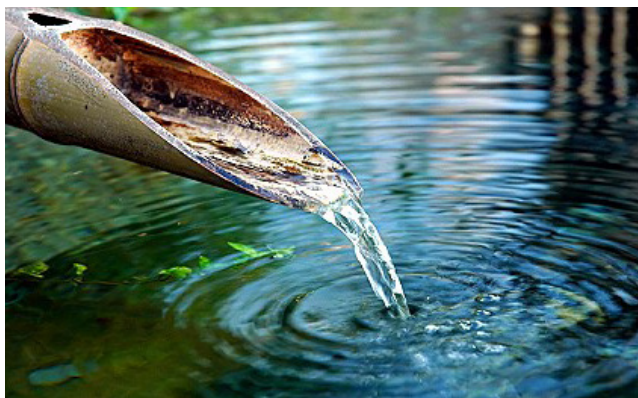
Les systèmes d'épuration extensifs ont pour principe le traitement naturel des eaux usées via filtre planté, lagunage ou zone humide reconstituée.

Leur intérêt réside dans le fonctionnement qui se fait sans intervention extérieure pour accélérer le processus épuratoire par un apport d'air via un équipement électro-mécanique (pompe, surpresseur d'air, ...). Ce process épuratoire « naturel » permet un fonctionnement moins énergivore, avec des systèmes plus robustes.

📍 Un exemple à Herbeumont

Dans cette commune, la STEP de Martilly Straimont (200 EH) a été mise en service en septembre 2018. Il s'agit là d'un filtre planté avec lagune de finition au sein de la zone de protection de la moule perlière (NATURA 2000).

De manière générale, sachez que **la prime de 700€ destinée à encourager l'installation de système d'épuration individuelle des eaux extensifs a été étendue à tout le territoire wallon.**



Il en va de même pour **la « surprime » de 650€ en cas d'évacuation des eaux traitées par des drains de dispersion.** Ce mode d'évacuation, visant l'infiltration des eaux plutôt qu'un rejet dans un aqueduc ou dans un cours d'eau, est également à préconiser pour avoir une gestion durable de nos ressources en eau.

ET DANS VOTRE COMMUNE ?

Vous souhaitez informer les habitants de votre commune à propos des mesures de soutien existantes ? Un service d'information et d'assistance a été mis en place à destination des particuliers en vue de les accompagner dans leurs démarches.

🌱 CONTACTS UTILES

- Informations : <http://www.gpaa.be/gestion-publique-de-l-assainissement-autonome/>
- Concernant l'agrément des systèmes d'épuration individuelle : http://environnement.wallonie.be/publi/de/eaux_usees/assainissement6.htm
- Le travail mené par la Société Publique de Gestion de l'Eau avec les communes : <http://www.spge.be/de/presentations-aux-communes-2019.html?IDC=25&IDD=2063>
- Le mode de fonctionnement d'une station d'épuration de type extensif : <https://www.idelux-aive.be/servlet/Repository/aive-station-herbeumont.pdf?IDR=8640>



3. LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DE TOUTES LES DÉMARCHES COMMUNALES

3.1. ACCÉLÉRER LE PROCESSUS D'UNE WALLONIE SANS PESTICIDES

Que cela soit en milieu urbain ou rural, la population wallonne est exposée aux produits phytopharmaceutiques et singulièrement aux herbicides et fongicides.

De nombreuses études sont en cours concernant les véritables conséquences d'une exposition aux pesticides sur notre qualité de vie, notre santé, notre alimentation et l'attractivité de notre territoire. Nos ressources naturelles (air, sol, eau) et notre biodiversité sont aussi impactées.



Si un changement de modèle de production et de consommation constitue la solution la plus durable, il convient de prendre des mesures à tous les niveaux pour préserver les citoyens et les ressources. En ce qui concerne les particuliers, les entreprises et les pouvoirs publics, l'arrêt de l'utilisation de pesticides a constitué, ces dernières années, une priorité en Wallonie.

Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire ?

Plus connus sous le nom de pesticides, les produits phytos sont utilisés dans l'agriculture et par les particuliers. Ils servent généralement à détruire certains végétaux et organismes nuisibles. Ces substances peuvent avoir des impacts multiples sur l'environnement, la qualité des sols et de l'eau ainsi que sur la santé.

Depuis l'adoption du 2^{ème} Programme Wallon de Réduction des Pesticides, diverses mesures ont été prises :

- **L'utilisation des pesticides à base de néonicotinoïdes est désormais interdite en Wallonie.** Ces produits sont des insecticides systémiques. Concrètement, cela signifie qu'on retrouve la molécule insecticide dans l'entièreté de la plante ; son feuillage et ses racines, mais également dans le pollen qu'elle contient. Dès lors, l'effet neurotoxique du pesticide ne s'applique pas seulement aux insectes nuisibles mais également aux pollinisateurs comme les abeilles, dont le système nerveux s'en retrouve gravement affecté, ce qui entraîne généralement la mort des insectes.

- **Des mesures spécifiques ont été renforcées pour la protection des publics vulnérables.**

Ainsi, le recours aux pesticides est interdit dans et à proximité des écoles, crèches, etc. afin de protéger les enfants qui fréquentent ces lieux.

- **Des dispositions destinées à réduire la dispersion des pesticides lors de leur application** ont également été prévues.

- **Dès juin 2019, tous les produits phytos seront strictement interdits pour l'aménagement et l'entretien des espaces publics wallons.**

Cette interdiction nécessite de développer des solutions innovantes en vue de bannir définitivement ces produits des communes, en Wallonie.



DES PROJETS INSPIRANTS

La première piste, c'est la gestion différenciée. Elle vise à adapter le mode d'entretien aux différentes caractéristiques et fonctions des espaces verts.

Les exemples de gestion naturelle des espaces publics sont très variés. Parmi ceux-ci, il faut pointer :

- L'enherbement des cimetières ;
- Le remplacement des plantes annuelles par des plantes vivaces dans les parterres fleuris, qui permet de diminuer le temps nécessaire à leur entretien ;
- La création de jachères sauvages au sein des villes ;
- L'entretien d'espaces herbés par des chevaux ou des moutons.

Mouscron

La ville de Mouscron est propriétaire d'un troupeau de moutons de Soay : ils paissent sur un terrain communal. L'administration communale a été accusée de maltraiter ces animaux qui restaient dehors en plein hiver et dont la laine tombait en lambeaux mais il s'agit bien d'une race rustique parfaitement adaptée à passer toute l'année à l'extérieur. Outre l'alternative aux pesticides mise en pratique par la commune de Mouscron, cette expérience démontre la nécessité de communiquer, au moins en installant un panneau explicatif.





📍 Dour

Un plan de gestion différenciée des espaces verts a été instauré dans cette commune. Les services techniques communaux se sont ainsi fixé pour objectif de gérer les surfaces en tenant compte de la biodiversité.

Plusieurs prairies fleuries ont été installées, le paillage à l'aide de broyat dans les parterres et au pied des arbres a été généralisé et certaines pelouses ont été transformées en prairies de fauche. Les citoyens ont été sensibilisés via différents canaux de promotion (périodique communal, panneaux de sensibilisation sur site, etc). La commune de Dour végétalise aussi progressivement les allées de tous les cimetières de l'entité.

ET DANS VOTRE COMMUNE ?

A partir du 1^{er} juin 2019, l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics entrera définitivement en vigueur en Wallonie.

Ainsi, qu'il agisse de l'entretien des bords de routes, des cimetières ou encore des parkings, ces espaces devront désormais être gérés sans l'utilisation de produits phytosanitaires.

La mise en place de solutions alternatives de traitement des espaces constitue une opportunité pour les communes d'engendrer une dynamique zéro phyto à l'échelle de leur territoire et de promouvoir des solutions innovantes qui peuvent trouver à s'appliquer tant au niveau des communes que pour les particuliers.

🌱 CONTACTS UTILES

Pour plus d'informations : <http://environnement.sante.wallonie.be/home.html>

Vous souhaitez obtenir des conseils et alternatives pour entretenir vos espaces de façon écologique ? Rendez-vous sur <https://www.adalia.be/>

3.2. FORMER TOUS LES AGENTS CONSTATATEURS DE MANIÈRE CONTINUE

En vue de lutter contre les incivilités et infractions environnementales, **un travail de sensibilisation du grand public est indispensable**. La Wallonie investit déjà abondamment en la matière via notamment le soutien au secteur associatif.

Plusieurs conventions-cadre ont été conclues avec différents grands acteurs associatifs de la sensibilisation à l'environnement. Voilà ce qui permet de cadrer les actions menées au bénéfice de tous les citoyens, mais aussi de faire perdurer leurs actions.

Toutefois, les contrôles et sanctions sur le terrain sont indissociables de la sensibilisation. Les agents constatateurs assurent cette mission en Wallonie.

Pour développer l'exemplarité des pouvoirs publics en matière d'environnement, un **processus de formation continue à destination de tous les éco-conseillers et agents constatateurs wallons** en charge des incivilités environnementales débutera dans le courant de l'année 2019. Parmi les avancées concernant la formation continue,

- le nouveau processus de formation en ligne pour les éco-conseillers leur a été présenté en mars 2019 ;

- pour les agents constatateurs régionaux et communaux, le processus sera lancé après l'adoption du futur décret relatif à la délinquance environnementale qui était encore en discussion, au Parlement de Wallonie, en avril dernier ;
- grâce à la création d'une plateforme en ligne, les agents pourront se tenir au fait des évolutions de la législation environnementale et mener leurs missions avec efficacité et expertise.

Par ailleurs, les **prérogatives des agents sur le terrain ont été renforcées**, dans le but d'assurer un meilleur respect des normes en matière de délinquance environnementale. Ainsi :

- à partir de l'entrée en vigueur du décret relatif à la délinquance environnementale, fixée au 1^{er} janvier 2021, les agents disposeront de compétences renforcées pour assurer le contrôle et la recherche des infractions ;
- les pouvoirs d'investigation des agents seront étendus, notamment grâce à la possibilité de réaliser des constatations par le biais de moyens audiovisuels et de sonomètres.



A cette même date, les fonctionnaires sanctionneurs, ceux qui assurent la répression administrative des infractions constatées par les agents constatateurs, seront compétents pour prononcer directement une sanction administrative pour certaines infractions environnementales. Ces infractions ne transiteront donc plus par les Procureurs du Roi de manière à **accélérer la répression des infractions**.

Le fonctionnaire sanctionneur pourra prononcer une amende administrative, mais aussi deux autres sanctions alternatives, à savoir la procédure de médiation et les prestations citoyennes.

Ces deux sanctions alternatives visent à mieux conscientiser et responsabiliser les contrevenants quant à la portée de leur geste pour l'environnement, et posent les bases de mesures éducationnelles et réparatrices des dommages environnementaux.

A titre d'exemple, la prestation citoyenne vise à mettre en place une alternative à l'amende administrative : la prestation qui sera effectuée constituera une mesure correctrice à l'infraction commise. Il s'agira donc bien de rendre un service, à titre gratuit, à la collectivité. Un contrevenant sanctionné pour abandon de déchets pourrait ainsi devoir accomplir des travaux de nettoyage et de ramassage des déchets aux abords d'une route ou dans un quartier.

Le renforcement du rôle et de la formation des agents constatateurs s'inscrit dans une **volonté d'assurer un niveau maximal de protection de l'environnement ainsi qu'une amélioration du cadre de vie de tous les wallons**.

DES PROJETS INSPIRANTS

Outre la réflexion sur la formation des agents constatateurs, le statut d'**ambassadeur de la propreté** a été instauré en Wallonie en 2017.

Actuellement, on dénombre 14.981 ambassadeurs de la propreté répartis sur l'ensemble du territoire. Concrètement, les ambassadeurs de la propreté sont des citoyens bénévoles désireux de s'impliquer en vue d'améliorer la propreté de leur cadre de vie.



Ottignies Louvain-La-Neuve

Des citoyens utilisent régulièrement le matériel qu'ils ont reçu en s'inscrivant comme ambassadeurs de la propreté auprès de la Cellule « Wallonie Plus Propre ».

Avec des gants, un gilet fluo, des sacs spéciaux et une pince télescopique, ils sillonnent leur quartier à la chasse aux déchets après le ramassage des papiers et des poubelles. Ils constatent que les déchets, en tous genres, sont largués à côté des poubelles publiques, et parfois même déposés dessus !

D'autres quartiers leur ont emboîté le pas. La propreté publique est ainsi devenue un véritable travail d'équipe !

ET DANS VOTRE COMMUNE ?

La Wallonie proposera, après adoption définitive du texte relatif à la délinquance environnementale, toutes les informations utiles sur les délais et la manière dont la nouvelle plateforme d'e-learning sera mise en place.

Cette nouvelle plateforme permettra aux agents de terrain de se former constamment.

CONTACTS UTILES

- Si vous désirez promouvoir la démarche des ambassadeurs de la propreté sur votre territoire, consultez le site <https://www.walloniepluspropre.be/ambassadeurs/> pour avoir toutes les informations utiles.
- Voici le lien vers le texte du décret relatif à la délinquance environnementale adopté par le Parlement de Wallonie en mai 2019 : https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=doc-recherche-det&type=all&id_doc=91723&from=dec



4. FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

4.1. LE COVOITURAGE

Le développement d'un réseau de covoiturage en Wallonie s'inscrit dans la vision FAST 2030, dont l'objectif est notamment d'augmenter le nombre de passagers présents à bord des véhicules de particuliers.

Actuellement, en Belgique, on estime qu'environ 4 voitures sur 5 ne sont occupées que par une seule personne !

- L'une des solutions de fluidification du trafic, c'est bien le co-voiturage !
- **25% d'autosolistes en moins mettrait un terme aux bouchons.**
- La vision FAST prévoit le passage du taux d'occupation de chaque voiture de 1,3 à 1,8 en 2030.

En Wallonie, le co-voiturage est considéré comme un véritable levier d'action : il permet de réduire les embouteillages et la pollution. Diverses mesures ont donc été prises.



ComOn, l'appli mobile!

Le but de cette application est double :

- Faire correspondre l'offre et la demande au niveau du covoiturage ;
- Offrir un outil aux utilisateurs afin de faciliter cette pratique, qu'il s'agisse d'un trajet régulier ou occasionnel, en Belgique ou ailleurs.

Cette application, développée par la Wallonie en partenariat avec Taxistop, est disponible dans GooglePlay et dans l'AppStore.



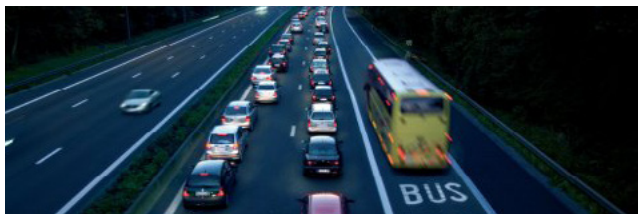
Concrètement, les covoitureurs potentiels entrent en contact via une messagerie interne ou directement par téléphone et s'accordent sur une heure et un lieu de rencontre. Le programme «ComOn» met à disposition des utilisateurs une carte de Wallonie reprenant les places de parking disponibles pour les covoitureurs.

L'intérêt de l'application réside également dans la possibilité de laisser un commentaire sur son partenaire de covoiturage. De quoi renforcer la confiance entre utilisateurs et dans le système.

DES PROJETS INSPIRANTS

A l'échelle wallonne, deux projets-pilote de bandes de covoiturage sont mis en place au printemps 2019 :

- Le premier, entre Wavre et Bruxelles, mettra à profit la bande des bus pour les voitures transportant au moins trois passagers.
- Le second projet concerne l'axe Arlon-Sterpenich et permettra aux véhicules faisant du covoiturage de circuler sur la bande d'arrêt d'urgence. Le projet est également analysé par le Grand-Duché du Luxembourg pour le prolonger sur son territoire.



Toutefois, il est important de préciser que les véhicules ne pourront pas dépasser une vitesse de 50km/h.

La Wallonie a aussi tenu à mettre en œuvre des facilités pour les co-voitureurs. C'est ainsi que les parkings de co-voiturage sont nés. L'initiative n'est pas neuve mais elle s'est considérablement multipliée ces dernières années !

Plus de 2200 places de parking réservées aux co-voitureurs sont désormais disponibles, gratuitement, sur le territoire wallon !

Différents types de parkings de co-voiturage existent :

- les parkings publics régionaux aux abords des autoroutes ;
- les parkings «partenariat privé» avec le concours de certaines grandes enseignes ;
- les parkings «partenariat communal».

ET DANS VOTRE COMMUNE ?

Parmi les 2200 places de covoiturage disponibles en Wallonie, 274 sont mises à disposition par les communes. En effet, elles ont un véritable rôle à jouer pour aboutir à un **véritable maillage sur l'ensemble du territoire**.

Vous estimez que certains emplacements devraient être réservés aux co-voitureurs sur votre commune ?

Vous êtes disposés à collaborer avec la Wallonie sur un projet de ce type ?



Vous estimez que cela pourrait, en outre, mettre fin à certaines situations de parking sauvage sur votre territoire ?

- ▶ La SOFICO peut être interpellée à ce propos.
- ▶ Des partenariats sont possibles !
- ▶ Le Service Public de Wallonie a, en effet, effectué un recensement non-exhaustif des besoins d'emplacement de co-voiturage en Wallonie. Certains seront prioritairement réalisés dans le cadre du Plan FAST 2030.



CONTACTS UTILES

L'application mobile ComOn est déclinée sur le site web : <http://comon.wallonie.be>

Vous souhaitez en savoir plus sur la mise à disposition de places de parkings dédiées au covoiturage sur votre territoire ? Rendez-vous sur le site : <http://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/un-citoyen/en-voiture/services-et-solutions/covoiturage/parkings-de-covoiturage.html>

Si vous disposez d'un espace de stationnement et souhaitez mettre sur votre parking un point de rencontre de covoiturage, toutes les infos sont sur <http://parking.carpool.be>

4.2. DES CENTRALES LOCALES DE MOBILITÉ ET CENTRALE RÉGIONALE

Les centrales de mobilité visent à développer une mobilité durable. Elles favorisent l'utilisation des transports en commun et de la mobilité douce, afin de rendre davantage accessibles, pour tous les citoyens, les différents pôles d'intérêts d'un territoire.

Le rôle des centrales locales de mobilité est double :

- structurer l'ensemble des services de mobilité sur un territoire ;
- orienter la demande des usagers vers l'offre permettant de répondre au mieux à leurs besoins.

Les centrales de mobilité permettent d'éviter :

- le « tout à la voiture » qui entraîne de nombreuses conséquences négatives pour l'environnement et notre santé, notamment à cause de la pollution de l'air ;
- l'exclusion d'une partie de la population ne disposant pas d'un véhicule personnel - notamment dans les zones rurales isolées ou les zones périurbaines résidentielles.

Afin de mettre en réseau les centrales locales de mobilité existantes, d'améliorer leur efficacité et d'encourager les synergies entre elles, **une centrale de mobilité régionale verra le jour en 2019 en Wallonie.**

DES PROJETS INSPIRANTS

Concrètement, les centrales locales de mobilité se matérialisent par **la mise en place d'un centre d'appel ou d'un site internet, qui rassemblent les offres de mobilité sur un territoire précis.**

Lorsqu'un citoyen souhaite effectuer un déplacement, il peut prendre contact avec la centrale locale de mobilité la plus proche. En fonction de la nature de son déplacement et de ses besoins spécifiques, il sera alors aiguillé vers la solution de déplacement qui correspond le mieux à ses besoins.

Dans un objectif d'utilisation rationnelle des ressources, les centrales locales veillent toujours à privilégier les offres de mobilité déjà mises en place, tout en veillant à leur accessibilité à tout type de public.

📍 Un exemple avec MobiCondroz

Le GAL du Pays des Condruzes a mis en place la plateforme MobiCondroz.

Son objectif ? Permettre aux habitants de zones rurales de disposer d'une offre de mobilité adaptée à leurs besoins. Pour ce faire, plusieurs services ont été mutualisés à l'échelle supracommunale, en ce compris un service de taxi social, accessible aux PMR.



📍 Une réflexion en cours au « Cœur du Hainaut »

On constate actuellement l'émergence de nombreuses initiatives liées à la mobilité en Wallonie. Ainsi, à titre d'exemple, le « Cœur du Hainaut » développe actuellement une réflexion relative à la mise en place d'une mobilité inclusive sur le territoire. Par mobilité inclusive, on entend une mobilité accessible à tous et qui vise à proposer des solutions physiquement et financièrement accessibles aux catégories de populations généralement exclues d'un accès à la mobilité (personnes à faibles revenus, demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, ...).

L'intérêt de mener de tels projets à l'échelle de plusieurs communes réside dans la mutualisation des moyens – tant humains que matériels, ainsi que dans la mise en place d'un service qui corresponde aux besoins de mobilité des citoyens.

En effet, la mobilité constitue un enjeu primordial pour le développement équilibré des territoires. Ainsi, de la mise en place d'une mobilité pour tous dépend par exemple l'accès des citoyens à des soins hospitaliers ou à des informations disponibles au sein des administrations communales.

ET DANS VOTRE COMMUNE ?

Vous souhaitez vous investir dans un projet de centrale de mobilité à l'échelle de votre territoire ? De nombreuses structures ont déjà mis en place des projets, d'où l'intérêt de s'en inspirer !

Ainsi, au vu des expériences déjà menées, on constate plus particulièrement trois étapes à mettre en œuvre afin de mener une réflexion en matière de mobilité :

- Etape 1 : réaliser un diagnostic de l'offre et de la demande en matière de mobilité sur le territoire. L'intérêt de cette étape est de disposer d'une connaissance fine des attentes et besoins de citoyens et d'identifier les moyens disponibles sur le territoire afin de les rencontrer. Dans le cas où des manquements sont identifiés,

il s'agira de chercher des pistes de solutions pour y répondre.

- Etape 2 : mener une réflexion sur l'organisation opérationnelle du service. Cette réflexion est indispensable en vue d'offrir un service adapté aux citoyens et d'utiliser les ressources de la manière la plus efficiente possible.
- Etape 3 : identifier des leviers financiers à activer. En vue d'assurer la pérennité d'une centrale locale de mobilité, il est nécessaire de mettre en place des solutions de financement diversifiées.

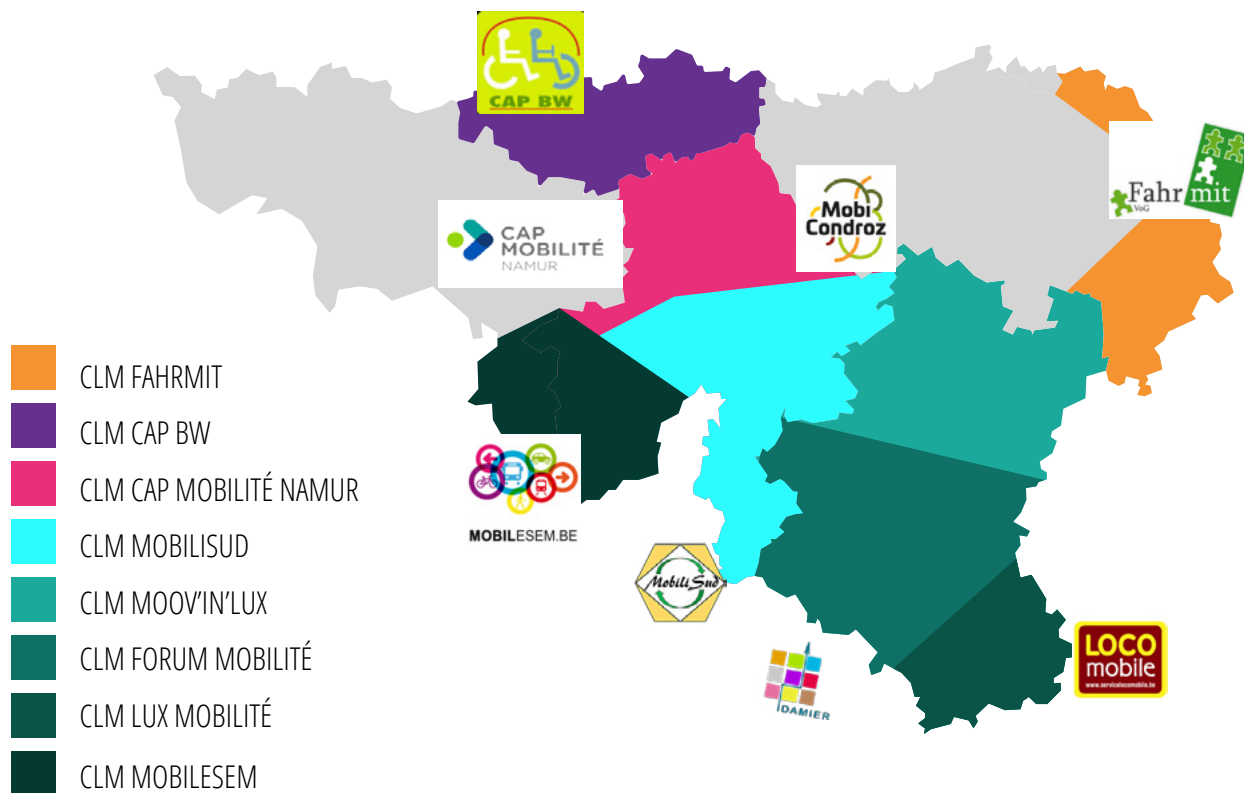
En plus de ces éléments, la création de la future centrale régionale de mobilité permettra un partage de bonnes pratiques entre les acteurs de la mobilité locale en Wallonie, en vue de faire essaimer ces expériences.



CONTACTS UTILES

Il faudra attendre la création de la centrale régionale de mobilité avant de voir apparaître un numéro de téléphone unique.

Voici déjà la répartition géographique des centrales locales de mobilité existantes :



4.3. LES ZONES « BASSES ÉMISSIONS »

La Wallonie a pris une série de mesures en vue d'améliorer la qualité de l'air. Ainsi, complémentairement à l'interdiction progressive des véhicules les plus polluants, dans notre région, à partir de 2023, il sera possible d'instaurer des zones « basses émissions ».

Voilà qui constitue **une opportunité en vue d'améliorer la qualité de l'air dans les centres urbains, de préserver la santé des citoyens ainsi que de sensibiliser les usagers à l'impact de leurs véhicules sur l'environnement.**

Concrètement, à partir de 2020, l'accès des véhicules les plus polluants à ces zones déterminées par les communes sera progressivement interdit en fonction de leur type de motorisation et de leur norme d'émission de polluants.

Par ailleurs, la Wallonie pourra décréter l'ensemble du territoire wallon comme étant une seule et unique zone de basses émissions en cas de pic de pollution.

DES PROJETS INSPIRANTS

📍 **Namur et Eupen :**

Ces deux villes ont déjà fait part de leur intérêt en vue d'instaurer une zone de basse émission sur leur territoire. Toutefois, il est nécessaire de procéder à des études préalables sur le terrain afin de modéliser l'impact de l'implantation de ces zones sur la concentration en polluants.



📍 **Bruxelles et Anvers :**

La concrétisation de zones de basses émissions a déjà été mise en œuvre dans ces deux villes belges.

Les premiers résultats de cette mesure sont encourageants ! Ainsi, depuis l'instauration de la zone de basse émission à Anvers, on constate une diminution de 19% du taux de suie rejeté dans l'atmosphère ainsi qu'une baisse significative des concentrations de dioxyde d'azote dans l'air – ces particules étant liées à l'apparition de maladies respiratoires telles que l'asthme.

ET DANS VOTRE COMMUNE ?

À partir du 1^{er} janvier 2020, les communes wallonnes pourront instaurer, de manière permanente ou ponctuelle, une ou plusieurs zones de basses émissions sur leur territoire.

- Concrètement, le décret du 17 janvier 2019 relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules attribue aux communes la prérogative de créer des zones de basse émission à travers leur règlement communal.
- Toutefois, une vue d'assurer une cohérence sur le territoire, c'est au Gouvernement wallon qu'il reviendra d'approuver l'instauration des zones de basse émission proposées par les autorités communales.

Il faut ajouter que, dans les zones géographiques concernées par un dépassement d'une valeur limite de qualité de l'air, les communes auront l'obligation de proposer au Gouvernement wallon un projet de zone de basse émission permanente, dans un objectif de protection de la santé des citoyens et de l'environnement.



CONTACTS UTILES

<https://www.walloniebassesemissions.be/fr/>

Vous souhaitez vous renseigner sur les différents modèles de véhicules autorisés à accéder aux zones de basses émissions ? Consultez le site : <https://www.walloniebassesemissions.be/fr/en-pratique/#zones-basses-emissions>



5. AMÉNAGER HARMONIEUSEMENT DES ESPACES PUBLICS DURABLES AU SEIN DES COMMUNES

Le Référentiel Quartiers Nouveaux a été créé afin de répondre aux besoins croissants en termes de logements et de services en Wallonie.

L'objectif de ce Référentiel est d'aider les pouvoirs locaux, les porteurs ou auteurs de projets, à mettre en place une réflexion collective pour mener à bien des projets de quartiers urbains durables, qui intègre les grands principes du développement durable.



Concrètement, cette démarche a pour objectif de **renforcer l'attractivité du territoire en mettant en place un cadre de vie destiné à encourager la mixité des fonctions (habitat, commerce, scolarité,...), le respect de l'environnement (solutions de mobilité douce, efficacité énergétique,...) ainsi que l'inclusion sociale.**

14 projets parmi les 33 déposés par les communes ont été retenus à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt « Quartiers Nouveaux » lancé en novembre 2015.

Ces projets comportent tous plusieurs réponses innovantes aux 31 objectifs de développement durable du Référentiel « Quartiers Nouveaux ».

Les communes concernées bénéficient de **l'accompagnement d'une cellule d'experts pour la mise en œuvre de leur projet.**

- Les autorités communales peuvent ainsi profiter d'une expertise extrêmement pointue sur des questions telles que le montage financier et opérationnel du projet, les acteurs à mobiliser, les mécanismes de maîtrise foncière ou les aspects fiscaux.

Parallèlement à l'accompagnement spécifique de chaque projet, **le cluster « Quartiers Nouveaux »** a été mis sur pieds. Il permet le partage d'expériences via l'organisation de séminaires thématiques.

La mise en place de « Quartiers Nouveaux » suppose donc de travailler de manière concertée sur une stratégie territoriale de long terme répondant aux attentes et besoins induits par ces différentes fonctions.

DES PROJETS INSPIRANTS

- 📍 Sur le site des « Forges de Clabecq » à Tubize, près de 1000 logements sont déjà en cours de construction.
- 📍 A Bastogne et à Marche-en-Famenne, les premiers permis sont prêts à être déposés, augurant la mise en œuvre de ces projets.

De manière générale, sur l'ensemble des 14 projets « Quartiers Nouveaux » sélectionnés, ce sont environ 16.000 logements supplémentaires qui pourront être construits.

Par ailleurs, en vue de concrétiser la vision insufflée par le référentiel « Quartiers Nouveaux » pour la Wallonie, deux appels à manifestation ont été lancés en Wallonie : le projet de verdissement des places publiques et le projet Ecobâtis.

UN APPEL POUR LE VERDISSEMENT DES PLACES PUBLIQUES

Le **verdissement des places publiques** vise à sensibiliser les autorités communales et les citoyens au développement de réseaux d'espaces verts. Ils ont, en effet, de nombreux avantages en matière de qualité de vie, de biodiversité, de développement économique ou de cohésion sociale.

- ▶ 32 projets wallons ont abouti avec succès. Ils ont permis de créer des prés fleuris et des carrés potagers au cœur des villes et de planter plusieurs centaines d'arbres fruitiers.



ECOBÂTIS

Le principe de l'appel à projet **Ecobâtis** ? Soutenir la construction ou la rénovation de bâtiments ou d'espaces couverts favorisant la convivialité des lieux « ouverts » au public en utilisant des matériaux de réemploi et en valorisant les filières locales et le savoir-faire wallon.

- ▶ Les 14 projets sélectionnés permettront la création, ou la rénovation, de nombreuses salles polyvalentes, salles de fêtes, etc. De quoi favoriser l'accueil d'un public diversifié : citoyens, maison des jeunes, associations, artistes, espace de co-working ou autre.





ET DANS VOTRE COMMUNE ?

Actuellement, un travail d'**adaptation du Référentiel pour les quartiers d'une superficie de 2 à 15 ha** est en cours, dans le but d'étendre cette démarche innovante à davantage de territoires.

Ce nouvel outil d'aide à la conception s'appliquera aux contextes urbains, ruraux et périurbains. Il est destiné aux porteurs et auteurs de projets privés et publics, aux décideurs et autorités ainsi qu'aux citoyens et associations désireux de s'investir dans le débat urbanistique.

Ce nouveaux référentiel traduit la volonté de s'inscrire encore plus largement au coeur du développement durable et de la démocratie participative pour, au final, diminuer l'empreinte écologique liée à l'urbanisation.

Les projets qui ont vu le jour peuvent, d'ores et déjà, servir d'exemple. Inspirez-vous-en !



CONTACTS UTILES

Vous souhaitez plus d'informations sur les « Quartiers Nouveaux » ?

- Rendez-vous sur le site : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_qn/

Vous pourrez y consulter le référentiel, avoir un aperçu des projets sélectionnés ou voir les thématiques proposées lors des séminaires via le cluster « Quartiers Nouveaux ».



Plan WALLONIE

#DEMAIN

Actions et mesures
en faveur de la **transition écologique** !



Gestion des déchets Revalorisation



Soutenir les communes
pour une réduction
drastique des déchets



Installation de
20 composts collectifs

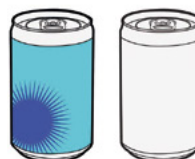


20 communes
labellisées **ZÉRO DÉCHET**



**Généraliser les sacs P+MC
à toutes les communes**

21 projets pilotes
de reprise de canettes



**Dépollution et réhabilitation
des friches industrielles**

Encourager l'économie circulaire :
**Augmenter le nombre de recycleries
et de repair cafés**



**Interdiction des sacs en plastiques
à usage unique**

Soutenir les écoles wallonnes qui souhaitent construire leur projet d'établissement autour de la **Transition Ecologique**



Interdire l'usage d'**ustensiles jetables en plastique** dans les événements et les établissements ouverts au public

Sensibiliser le grand public à l'utilisation de **matériaux de construction naturels** produits en Wallonie



Favoriser l'échange des matériaux au sein des parcs d'activités économiques

Créer une zone de **phyto**remédiation





Agriculture écologiquement intensive Alimentation durable Participation citoyenne

Accélérer le processus d'une Wallonie sans pesticides



Mise en place d'une structure d'accompagnement tout public pour favoriser les alternatives aux produits phyto : Adalia

Favoriser les produits respectueux de l'environnement et de l'eau

01/06/2019 : Interdiction des produits phytos pour l'entretien des espaces publics

Interdire l'usage des pesticides les plus nocifs sur tout le territoire

Rédiger et mettre en œuvre un Plan Environnement-Santé et impliquer les citoyens dans la genèse de celui-ci

Une stratégie alimentaire wallonne participative : "Manger Demain"



Inviter les acteurs du secteur alimentaire, les porteurs de projets et des citoyens à identifier des leviers pour faciliter la transition vers un système alimentaire durable en Wallonie.



Créer un plan d'action pour soutenir et amplifier le développement de l'alimentation durable en Wallonie



Initier un green deal « cantines durables » avec les acteurs de terrain qui souhaitent s'investir dans des projets de restauration collective durables.



Rassembler les initiatives
de transition écologique
sur une **carte interactive**



Les citoyens impliqués dans la mise
en place de la stratégie wallonne
Environnement-Santé



Education à l'Environnement

Une **plate-forme en ligne**
de sensibilisation à l'environnement
accessibles aux élèves wallons



Mettre à disposition d'un pays
en voie de développement la **plate-forme en ligne**
de sensibilisation à l'environnement



Aménagement du Territoire



Encourager les systèmes d'**épuration individuels**
dans les zones en assainissement autonome

Réduire la consommation
des terres non artificialisées
à 6 km²/an d'ici 2030
et tendre vers 0 km²/an à l'horizon 2050



Revaloriser les **matériaux de construction**
via la déconstruction de bâtiments



Reconvertir d'anciennes friches
en **parcs d'activités économiques**
et en **quartiers nouveaux**



Mobilité

Encourager
le **covoiturage**



- > Augmenter encore le nombre de **place de parkings** dédiées
- > Création d'une application : "**comOn**"
- > Mettre en place **deux projets pilotes** de bande de covoiturage



Créer **1000 emplacements vélos sécurisés** et les connecter aux réseaux de transports en commun et aux pôles d'activités

Stimuler la mise en place
de systèmes plus flexibles
de **voitures partagées**



Réaliser **50% d'économie d'énergie** sur l'éclairage public grâce aux ampoules LED



Fournir de l'électricité pour 70 000 ménages
grâce au développement d'**énergie renouvelable**
sur le domaine de la **SOFICO**



Equiper les aires d'autoroutes concédées
de **carburants alternatifs**

Equiper la flotte des TEC
de **350 bus hybrides**



Créer une application avec
une **carte interactive des RAVeL**



Bien-être animal

Créer un cadre juridique
qui permet l'**abattage à la ferme**



Mettre fin de manière progressive
à l'élevage de **poules en batterie**



Qualité de l'air

Créer une **zone "basses émissions"**
dans une ville pilote en Wallonie



Interdire de **fumer en voiture**
en présence de mineurs



Autonomie énergétique

Favoriser les conditions de développement
des **circuits courts énergétiques**
dans les parcs d'activités économiques



Développer l'exemplarité des pouvoirs publics



- > Inciter les services en charge de la réfection des routes à utiliser des **matériaux recyclés** ;
- > Imposer l'utilisation de **peinture à l'eau pour 40% des chantiers régionaux** (hors autoroutes) ;
- > Former tous les **éco-conseillers et les agents constatateurs** de manière continue ;
- > Encourager **les communes** à compenser l'impact des projets urbanistiques sur la collectivité par des **mesures environnementales** ;
- > Mettre fin aux achats de **véhicules diesel légers** dans la flotte publique.





ÉDITEUR RESPONSABLE : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE,
PLACE JOSÉPHINE-CHARLOTTE 2, 5100 NAMUR (JAMBES)

IMPRIMÉ SUR DU PAPIER RECYCLÉ
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

WALLONIE
#DEMAIN

